

Nyon, le 30 juin 2023

La direction du SIECGE interdit les arrosages des pelouses et jardins d'agrément, les nettoyages extérieurs et le remplissage des piscines – Chésereux – Eysins – Grens

Madame, Monsieur,

La situation hydrique est en-dessous des normes, avec un très bas niveau des sources et de la nappe phréatique. La sécheresse est persistante et ne va pas s'améliorer, malgré les quelques précipitations trop faibles et trop localisées des derniers orages.

Afin d'éviter une pénurie d'eau potable, la Direction du SIECGE a décidé d'interdire, **avec effet au 10 juillet et jusqu'à nouvel avis** :

- les arrosages des pelouses et jardins d'agrément au moyen d'arrosages automatiques ou de jets, à l'exception des potagers, jeunes plantations et arbres en souffrance ;
- les nettoyages de surfaces extérieures (cours, terrasses, etc.) et de véhicules en dehors des stations de lavage professionnelles ;
- le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés à l'exception des remplissages partiels pour complément d'eau des piscines déjà remplies.

Les contrevenants seront sanctionnés.

En complément de ce qui précède et à titre d'information générale à l'attention de nos citoyens, il peut paraître surprenant d'observer que des champs soient arrosés abondamment par les agriculteurs de notre région lors des interdictions précitées. Cependant, il est important de préciser que ces derniers utilisent de l'eau brute non traitée qui provient directement du SANE (Syndicat d'arrosage de Nyon et Environ), soit de l'eau du lac.

A titre de rappel, l'eau qui vous est livrée par le SIECGE est une eau de boisson traitée provenant d'une partie de nos sources, soit 30 % et de la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du Lac pour la Région Nyonnaise), soit de 70 %.

Enfin, les fontaines approvisionnées par le SIECGE seront coupées temporairement jusqu'à nouvel avis.

./.

La Direction du SIECGE vous remercie pour votre compréhension face à ces restrictions et réitère ci-après ses recommandations.

Mesures à adopter à l'extérieur

- Arroser à la main avec parcimonie et en soirée ou tôt le matin.
- Eviter de tondre trop court les pelouses et favoriser les prairies fleuries.
- Favoriser la rétention de l'eau dans le sol en répandant de la paille ou des copeaux autour des plantations.
- Inspecter robinets et tuyaux afin de détecter d'éventuelles fuites et les réparer, le cas échéant.
- Bâcher les piscines hors utilisation afin de contenir l'évaporation.
- Limiter au maximum le nettoyage des véhicules ; à tout le moins, privilégier les installations de nettoyage à haute pression qui consomment quatre fois moins d'eau.
- Récupérer l'eau de pluie.

Mesures à adopter à l'intérieur

- Ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- Privilégier les douches aux bains.
- Limiter la consommation des chasses d'eau en utilisant la moitié du contenu de leur réservoir.
- Utiliser la fonction « éco » des lave-linges et des lave-vaisselles.
- Installer des appareils électroménagers et sanitaires à faible consommation d'eau.

Bref historique des consommations de 2022 et 2023 :

Indicateurs hydriques SIECGE	2023 au 26.06.2023	2022 au 26.06.2022
Consommation moyenne journalière sur le réseau [l/min]	1130	933
Débit total des sources (disponibilité de la ressource / capacité max.) [l/min]	338 (9.0%)	206 (5.5%)
Apport sources / consommation totale réseau (SIECGE) [%]	30%	22%
Apport eau du lac / consommation totale réseau (SAPAN) [%]	70%	78%
Précipitations cummulées depuis le début d'année [mm]	297 -33%	259
Référence norme pluviométrique	446 ←	

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous adressons, «Politesse_corps_distribution» nos salutations distinguées.

SIECGE

Yvan Laurent
Président